



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

ONG Réexamen de l'accréditation

ICH-08 Rapport – Formulaire

RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**DATE LIMITE : 15 FEVRIER 2021
POUR EXAMEN EN 2021**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.

Ensemble Artistique et Culturel TOWARA (EAC)

A.1.b. Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.

TOWARA BENIN

A.1.c. Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)

NGO 90346

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : Ensemble Artistique et Culturel TOWARA (EAC)

Adresse : Cotonou, quartier Agla zone A, carré 3462 AA' à 75 m du complexe scolaire Notre Dame de Laurette, maison **ZOUNON**

Numéro de
téléphone : +229 95 06 73 12

Adresse
électronique : Yanzo63@hotmail.com

Site Internet : <https://www.towarabenin.com>

Autres informations
pertinentes : <https://www.feridama.org>

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) : Mr

Nom de famille : **ZOUNON**

Prénom : Marcel

Institution/fonction : Président

Adresse : Cotonou, quartier Agla zone A, carré 3462 AA' à 75 m du complexe scolaire Notre Dame de Laurette, maison **ZOUNON**

Numéro de
téléphone : +229 95 06 73 12

Adresse électronique : Yanzo63@hotmail.com / mzyanzo@gmail.com

Autres informations
pertinentes :

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

B.1. Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (Article 13 et Directives opérationnelles (DO)154) en élaborant, par exemple, des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.

Ne pas dépasser 250 mots

L'EAC TOWARA travaille en symbiose avec la Direction du Patrimoine Culturel du Bénin et la Direction de l'Ensemble Artistique National du Bénin pour la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel en vue de sensibiliser les communautés sur la nécessité de sauvegarder leur patrimoine culturel dans le but de le mettre au service du développement du Bénin. Ex : L'EAC TOWARA est associé à donner au cours de la semaine du PCI organisée au Bénin par la Direction du Patrimoine Culturel une conférence sur la contribution du PCI au rayonnement et à l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des communautés, à Parakou, le 02 octobre 2020. Il a participé également à l'atelier de clarification conceptuel dans le cadre de l'inventaire général du patrimoine que mettra en œuvre l'Ecole du patrimoine Culturel Africain (EPA) dans les 77 Communes du Bénin, du 27 au 28 octobre 2020 à Porto-Novo. Il est aussi invité à animer par les danses patrimoniales et identitaires la journée mondiale de la culture africaine et de l'afro descendance, le 24 janvier 2021 à Cotonou. L'EAC TOWARA a donné un spectacle d'ouverture sur le Guèlèdè dont le genre oral est inscrit sur la liste indicative du PCI pendant le colloque organisé sur la commémoration des 25 ans du projet « Route de l'esclave » qui a eu lieu du 20 au 24 août 2019 à Cotonou.

B.2. Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le PCI (DO 154).

Ne pas dépasser 250 mots

TOWARA travaille avec :

- la Direction du Patrimoine Culturel du Bénin sur l'organisation des journées culturelles et la mise en œuvre des différentes activités programmées (la journée du patrimoine culturel immatériel, le 10 janvier consacré à la journée du Vodoun et aux célébrations de la journée des pratiques endogènes, la journée mondiale de la culture africaine et de l'afro-descendance) ;
- l'Ecole du Patrimoine Africain sur les différents ateliers qui concourent à la mise en œuvre de l'inventaire général du patrimoine béninois et de l'adaptation des fiches d'inventaires aux réalités du patrimoine culturel béninois. ;
- l'Ensemble Artistique National et la Direction du Patrimoine Culturel sur les différentes rencontres avec les acteurs culturels et les communautés pour la mise en œuvre de technique d'inventaire participatif ;
- l'Institut National des Métiers d'Art, d'Archéologie et de la Culture de l'Université d'Abomey-Calavi pour la transmission d'un pan de chants, danses et musique du patrimoine culturel immatériel du Bénin en 2020 et 2021 à l'endroit des étudiants de la 2^{ème} année des Arts dramatiques.

¹ Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

B.3. Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).

Ne pas dépasser 250 mots

TOWARA n'est pas associé à l'élaboration des rapports périodiques. Ceci se justifie par le fait que la mise en œuvre de la Convention au Bénin est encore bégayante. Les perspectives annoncées pour 2021 (voir plus bas) permettront à TOWARA de participer aux côtés de la Direction du Patrimoine Culturel à l'élaboration de rapport périodique du Bénin.

Eu égard à la réforme du processus de transmission des rapports périodique suivant la Résolution 7.GA 10 et la décision 12.COM 10, l'état partie du Bénin ne soumettra son rapport qu'en 2023. La contribution de TOWARA se fera lors de ce 4^e cycle d'élaboration des rapports périodiques.

B.4. Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale, ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.

Ne pas dépasser 250 mots

Du retour des réunions des sessions intergouvernementales pour la sauvegarde du patrimoine culturel, l'EAC TOWARA communique la nécessité pour le Bénin de souscrire à la demande d'assistance internationale pour la mise en place de l'inventaire général de notre patrimoine et la nécessité de présenter des candidatures sur la liste de sauvegarde urgente et la liste représentative du PCI. Avec la mise en place d'un nouveau cabinet ministériel et du nouveau Directeur de la Direction du Patrimoine Culturel du Bénin en la personne du Docteur Paul AKOGNI, des actions se mènent pour activer les différents éléments cités plus haut.

Ainsi, plusieurs activités sont prévues en ce début de l'année 2021. Il s'agit notamment de l'organisation d'un atelier sur l'état des lieux de la sauvegarde du PCI au Bénin, atelier financé par l'UNESCO.

TOWARA est également impliqué dans la mise en œuvre du Programme de participation financé par l'UNESCO au profit de la DPC et qui est axé sur la formation d'une vingtaine d'acteurs béninois sur la réalisation de l'inventaire du PCI national.

B.5. Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.

Ne pas dépasser 250 mots

L'EAC TOWARA travaille avec les communautés et les acteurs culturels majeurs de chaque département pour l'identification et la définition de certains éléments du PCI à savoir : les pratiques liées aux masques Gounnouko, Abikou, Zangbéto, Bourian, Guèlèdè et chants et les danses des communautés fon, goun, nagot, yoruba, idaasha, otamari, berba, baatonou, etc. à travers le Gogooré, Haraka, Wourou, Kiarou, Fè yinfè, Kounya, Assassa, Zo-laari, Ogou, Azahoun, Gblô, Gô, Akôhoun, Ashikpé, Agogbé, Adja zinli, Avivi, Zandrô, Kpokpa, Akitihoun, etc. qui constitueront bientôt un fond documentaire des créations futures à l'Ensemble Artistique National et des différents groupes professionnels en vue de la pérennisation de ces éléments.

Quant à l'inventaire du PCI, l'Ecole du Patrimoine Culturel Africain a mis en place un collège d'experts pour l'élaboration des fiches d'inventaire et l'adoption du plan de formation des enquêteurs.

Enfin, pour la documentation de traditions de masques et de praticiens, l'EAC TOWARA travaille en étroite collaboration avec des universitaires du Bénin, de la sous-région et de la Guyane.

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :*

- a. mettre en valeur la fonction du PCI ;*
- b. encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- c. faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au PCI, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

L'EAC TOWARA organise chaque année le Festival des Rituels et des Danses Masquées (FERIDAMA) qui regroupe les sociétés détentrices du savoir et du savoir-faire lié à la pratique de masque du Bénin et de plusieurs autres pays africains et même de la Guyane en 2019 pour mettre en valeur :

- a- les différentes fonctions liées à la pratique de ces masques entre autres les fonctions d'éducation, de communication, de guérison par les plantes et les paroles sacrées dites paroles incantatoires, de transmission du patrimoine, d'éveil de conscience, etc. ;
- b- les études scientifiques, artistiques et culturelles qui sont restituées lors des différentes conférences tenues au siège de OKPARA culture en 2017, à l'espace TOWARA en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à l'Institut Français de Cotonou en 2019, au Ministère en charge de la Culture en 2019, à l'Université d'Abomey-Calavi en 2019 suite au programme de participation du CIOFF International mis en œuvre par TOWARA et CIOFF-BENIN.
- c- l'accès aux informations relatives à la pratique des masques Abikou dédiés aux cultes des mort-nés au Bénin permet aux communautés béninoises qui sont confrontées à des décès successifs de leurs progénitures de retrouver en vie, leurs nouveau-nés. Après avoir rendu public les informations sur le culte Abikou, plusieurs personnes nous appellent et demandent le contact de de Baba Egbè et Iya Egbè à Agbèssikpè dans la Commune de Ouidah.

L'EAC TOWARA procède à des rencontres d'échanges et de sensibilisations avec les détenteurs des pratiques du PCI pour recueillir des informations auprès de ces derniers (chefs de cultes, têtes couronnées, maîtres des couvents et leurs collatéraux) en vue de renseigner le public sur certaines de leurs pratiques pour leur bien-être.

B.7. *Décrivez l'implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du PCI, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*

- a. des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
- b. des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
- c. des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du PCI ;*
- d. des moyens non formels de transmission des savoirs ;*
- e. une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l'existence est nécessaire à l'expression du PCI.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

L'EAC TOWARA s'implique dans l'organisation des mesures visant à assurer une meilleure

reconnaissance du PCI à savoir :

- a- la création des spectacles (Amandogbé, Vioutou et l'amour) axés sur le PCI et présentés au grand public lors du Festival International de Théâtre du Bénin au Stade Mathieu KEREKOU à Cotonou en 2019, lors du festival International de danses AGOGO (2016-2017-2018-2019-2020-2021) et de la fête identitaire Gléwxé Wxé de Ouidah au Fort Français à Ouidah (2018-2019), pour éduquer, sensibiliser et diffuser dans le public les différents aspects des domaines du PCI et leur nécessité à contribuer au rayonnement des communautés ;
- b- la programmation et la formation qu'assure l'EAC TOWARA et ceci trois fois par semaine pour apprendre aux jeunes et surtout aux déscolarisés les chants, les danses, les panégyriques claniques et la percussion qui renseignent sur des pans du patrimoine culturel immatériel. A ce niveau, certains membres de la communauté se joignent aux artistes (2016 à nos jours conformément aux mesures de restriction contre le COVID);
- c- le renforcement des capacités en matière de sauvegarde du PCI se fait parfois au cours des rencontres avec les communautés détentrices de ces savoirs comme se fut le cas en 2017 où Baba Egbè et Iya Egbè expliquaient la manière de prier les divinités Héviosso, du ciel, de la pluie et de la foudre, des jumeaux et de Abikou avant tous rituels qui concourent à exorciser le décès répétitif des enfants après leur naissance ;
- d- les moyens non formels de transmission comme par exemple la sculpture de la tête du masque Guèlèdè (à quelle période les rituels d'avant l'abattage des arbres...), la confection des vêtements de danse Abikou, Egungun, Guèlèdè, etc. dont la transmission est assurée de manière non formelle par les Alarans qui sont des couturiers spécialisés qu'on ne trouve que dans les couvents et non dans les ateliers formels de couturiers ;
- e- l'éducation et la protection des espaces naturels qui nécessitent l'expression du PCI à savoir par exemple la délocalisation du Festival des Rituels et des Danses Masquées (FeRiDaMa) en 2017 et en 2019 vers la forêt sacrée (Abikouzoun) d'Agbessikpè dans la Commune de Ouidah réservée à accueillir la sortie des masques Abikou.

L'EAC TOWARA échange avec les communautés et les individus lors de la mise en pratique de ces mesures.

C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- a. *le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;*
- b. *la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 créés sous les auspices de l'UNESCO (DO 88) ;*
- c. *le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).*

Ne pas dépasser 250 mots

L'EAC TOWARA au niveau bilatéral, sous-régional et international participe à des échanges d'informations et d'expériences à travers des conférences et des festivals à savoir :

- a- **au niveau sous-régional** : l'EAC TOWARA via le Festival des Rituels et des Danses Masquées (FERIDAMA) et le Festival International des Masques et des Arts (FESTIMA), assure la mobilité des sociétés de masques ouest africains. Cette mobilité favorise un réseautage sous régional (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Nigéria, Sénégal, Togo) des praticiens et autres parties-

prenantes à la sauvegarde du PCI liés aux masques. Toujours dans le cadre de ces festivals, les conférences de vulgarisation des savoirs sur les masques africains sont animées par des experts de la sous-région. Les actes d'une des conférences « **Rôle de la femme dans les sociétés de masques en Afrique** », ont été édités en 2019. Cette conférence a vu la participation d'experts et facilitateurs du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Burkina Faso et du Mali ;

b- **au niveau régional** : L'EAC TOWARA s'associe au CIOFF-BENIN pour coordonner les actions des CIOFF pays de la région Afrique pour plus de visibilité du Patrimoine culturel immatériel.

c- **au niveau international** : L'EAC TOWARA travaille en étroite collaboration avec l'Association Cultures et Traditions, à Gannat en France, ONG avec laquelle l'EAC TOWARA met régulièrement des actions de sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel. L'EAC TOWARA a ainsi participé à plusieurs festivals en Europe, en Asie et en Amérique pour la promotion des danses et autres éléments culturels du Bénin (2016-2018-2019). En partenariat avec le CIOFF International, l'EAC TOWARA a exécuté un projet financé par le Programme de participation (2018-2019) de L'UNESCO.

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

D.1 *Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.*

Ne pas dépasser 250 mots

L'EAC TOWARA a participé aux différentes réunions du comité et de l'Assemblée Générale comme indiqué ci-après :

- du 28 novembre au 02 décembre 2016 : 11^{ème} Session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du PCI à Addis Abeba (Ethiopie). TOWARA a participé à toutes les réunions impliquant les ONG ;
- du 04 au 09 décembre 2017 : 12^{ème} Session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI à Jeju (Corée du Sud). TOWARA a participé à toutes les réunions impliquant les ONG ;
- du 26 novembre au 1^{er} décembre 2018 : 13^{ème} Session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI à Port-Louis (Ile Maurice). TOWARA a participé à toutes les réunions impliquant les ONG ;
- du 04 au 06 juin 2018 : 7^{ème} Assemblée générale à Paris, TOWARA a donné une conférence sur les masques Abikou et a présenté une projection en boucle dans le hall de l'UNESCO sur la pratique des masques Abikou ;
- du 09/ au 4 décembre 2019 : 14^{ème} Session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI à Bogota (Colombie). TOWARA a participé à toutes les réunions impliquant les ONG ;
- décembre 2020 : 15^{ème} Session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI réunion en ligne. TOWARA a participé rarement aux réunions, pour cause de la non fluidité de l'internet.

D.2 *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

Ne pas dépasser 100 mots

Non.

D.3 De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?

Ne pas dépasser 500 mots

L'EAC TOWARA pourra fournir des services consultatifs au comité par :

- la participation aux sessions intergouvernementales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ou toute autre réunion organisée par le comité dans le but de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- la participation aux différentes réunions des ONG en termes de partage d'expériences sur la viabilisation du PCI sur la liste de sauvegarde urgente du PCI, sur les différentes demandes d'assurances internationales et d'élevée de fonds pour la viabilisation du PCI,
- le compte rendu des différentes activités aux réunions des ONG (réunions avec les communautés, présentation des moments forts du Festival des Rituels et des Danses Masquées (FeRiDaMa), des conférences et vidéo conférence), etc.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :

E.1. Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?

Ne pas dépasser 250 mots

Au sein de l'EAC TOWARA, certains membres ont une bonne maîtrise du français et deux parmi eux, parlent et écrivent l'anglais.

Parmi ceux qui parlent français, on peut dénombrer des cadres de divers niveaux d'enseignements supérieurs dont des enseignants, des économistes, des journalistes culturels, des historiens, des sociologues, des secrétaires, des directeurs de structures étatiques et des comptables.

Plusieurs de nos membres parlent et maîtrisent les langues locales. Certains ont un niveau moyen de classes secondaires et d'autres sont des artisans (coiffeurs, chauffeurs, maçons, couturiers, menuisiers, coiffeuses, adeptes de certains cultes vodouns, chanteurs, danseurs, percussionnistes et autres).

E.2. Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.

Ne pas dépasser 250 mots

L'EAC TOWARA travaille dans les domaines ci-après :

- les traditions et expressions orales y compris les langues comme vecteur du PCI : les recherches et les différentes créations artistiques sur fonds du PCI prennent leur source dans les pratiques des chants, danses, panégyriques claniques, langues d'origine, les us et coutumes, etc. ;
- les arts de spectacles : l'EAC TOWARA produit des œuvres artistiques, procède à la récréation des danses patrimoniales, culturelles et culturelles qu'il diffuse à travers plusieurs festivals et rencontres estivales au plan latéral, régional et international.
- les pratiques sociales, rituelles et événements festifs : l'EAC TOWARA au cours des recherches participe aux rituels consacrés à certaines divinités dont la divinité Hêviosso du ciel, la divinité Dan du vent et de l'eau, la divinité Sakpata de la terre, la divinité Ogou du fer et à plusieurs festivals au

plan national, régional et international.

- le savoir-faire lié à l'artisanat traditionnel : Certains membres de TOWARA sont des sculpteurs de tête de masque guèlèdè et d'autres font partis des couturiers spéciaux appelés "Alarans". Ils confectionnent les accoutrements des masques Guèlèdè, Egungun et Zangbéto.

E.3. *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.*

Ne pas dépasser 250 mots

L'EAC TOWARA n'a pas d'expériences formelles en la matière. C'est l'arrivée du facilitateur du nouveau Directeur du Patrimoine Culturel qui permet véritablement à TOWARA de s'activer davantage dans ce genre d'activité. La Direction du Patrimoine Culturel invite systématiquement TOWARA dans ses réflexions qui commencent à accoucher de bonnes idées et réalisations dès cette année 2021 ; en témoignent les deux ateliers annoncés ci-haut. C'est dire que la collaboration avec le nouveau Directeur du Patrimoine Culturel, de belles perspectives sont en vue. Pour l'instant, nous ne pouvons énoncer que ces réflexions en cours. L'évaluation et l'analyse de documents tels qu'indiqués sont envisageables dès cette année 2021.

E.4. *Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

Au profit du projet de participation du CIOFF International, TOWARA a produit les actes de la conférence sur le « **rôle de la femme dans les sociétés de masques en Afrique** (2019) ». La publication de cette œuvre est intitulée « **Quand la femme révèle l'Afrique** ». Cela s'est traduit par des étapes de mise en place d'une équipe pluridisciplinaire qui a suivi et pris notes de toutes les conférences. Elle s'est réunie pour la relecture, pour prendre l'avis des experts conférenciers et après avoir mis en conformité les observations des experts, la prise des notes et l'insertion des différentes photos, le montage et la mise en page des documents ont suivi avant son édition.

A chaque année du Festival des Rituels de Danses Masquées, une équipe pluridisciplinaire, composée de 05 à 10 personnes, monte les dossiers des différentes éditions, recherche le financement au plan national et international, exécute les différentes activités et produit les rapports de chaque édition en vue de rendre compte des acquis et des difficultés de mise en œuvre.

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

L'EAC TOWARA en partenariat avec l'Association les Cultures du Monde, le CIOFF International, l'Association pour la Sauvegarde des Masques en Afrique (ASAMA) et d'autres organisations d'événementiels a exporté ses œuvres artistiques et culturelles dans le reste du monde. Cela se traduit par les échanges de courriers, la signature de contrats de prestations, les préparatifs administratifs (passeport, visas, vaccination des membres, etc.) le colisage conformément à la franchise imposée par les agences de voyage, les billets d'avion, le transport international et le respect du programme des organisateurs une fois le groupe à l'international suivant la durée du séjour qui varie entre un et trois mois.

Au cours de l'expédition, l'EAC TOWARA présente parfois des conférences sur des thématiques divers sur la gastronomie, les costumes traditionnels béninois, les danses patrimoniales et vodouns, etc.

Par ailleurs, au cours des recherches sur les masques Abikou et Gounnouko du Bénin, TOWARA met en place une équipe de recherche composée d'universitaires, d'acteurs culturels et de détenteurs de savoir pour rencontrer les communautés Abikou et Gounnouko avec qui nous échangeons sur les différents rites

et pratiques qui concourent à la sortie de ces différents masques frappés de disparition. Cela a permis de produire une documentation qui fait l'objet des conférences sur ces pratiques de masques de tissus du Bénin. (Cas de la conférence donnée sur Abikou à la 7^{ème} Conférence générale de l'UNESCO à Paris, en 2018).

F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

L'EAC TOWARA a participé à plusieurs rencontres de l'UNESCO à savoir :

- **2018** : Le programme de participation du CIOFF International a été déployé à Cotonou avec la contribution de l'EAC TOWARA Bénin, avec l'appui des commissions pour l'Unesco du Bénin, Mali, Côte d'Ivoire, Niger, Togo.

Sur invitations directes de l'UNESCO, participation aux réunions de Session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI :

- **du 28 novembre au 02 décembre 2016** : 11^{ème} Session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI à Addis Abeba (Ethiopie) ;
- **du 04 au 09 décembre 2017** : 12^{ème} Session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI à Jeju (Corée du Sud) ;
- **du 26 novembre au 1^{er} décembre 2018** : 13^{ème} Session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI à Port-Louis (Ile Maurice) ;
- **du 04 au 06 juin 2018** : 7^{ème} Assemblée générale à Paris, conférence sur les masques Abikou, projection en boucle d'une vidéo dans le hall de l'UNESCO sur le masque Abikou.
- **du 09 au 14 décembre 2019** : 14^{ème} Session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI à Bogota (Colombie) ;
- **décembre 2020** : 15^{ème} Session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI, réunion en ligne Participations aux différentes réunions UNESCO.

Au cours de ces rencontres, l'EAC TOWARA a participé à plusieurs réunions dont celles qui ont trait aux ONG.

A la 7^{ème} Assemblée Générale à Paris, TOWARA a animé un stand mis à sa disposition pour informer les participants sur ses différentes activités par des dépliants, des flyers et des affiches indiquant la conférence qu'il a donné sur les masques Abikou. Depuis 2016, les différents festivals des rituels et des danses masquées ont été annoncés par plusieurs logos dont celui de l'UNESCO conformément au document de partenariat que TOWARA a obtenu de la commission béninoise pour l'UNESCO. L'exécution du programme de participation du CIOFF International avec le CIOFF Bénin en est aussi une illustration quant à l'usage du logo et des attributs de l'UNESCO.

G. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

☒ oui

☐ non

H. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation.

Nom : **ZOUNON Marcel**

Titre : **Président Ensemble Artistique et Culturel TOWARA (EAC)**

Date : **01/02/2021**

Signature :

